



---

## COMPTE RENDU DE SEANCE

---

Sur convocation du 17 mai 2022, régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 17 mai 2022 à 18h30, salle du Conseil.

### Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 08 avril 2022
- Achat camion benne services techniques
- Achat tondeuse autoportée services techniques
- Tarifs court-séjour juillet 2022
- Temps de travail : régime d'équivalence court séjour
- Travaux rue de Reims : devis complémentaire génie civil communication
- Vente parcelle AB 698
- Informations et questions diverses

**Présents** : CHIQUET Antoine, LAFOREST Maryline, LOURDELET François, BERTHIER Lise, VAUTRAIN Béatrice ; ANDRY Marie-Christine ; TELLIER Michel, BRUNEL Régis ; BERNARD Benoît ; DIART Sylvie.

### **Absents ayant donné pouvoirs :**

ROUSSEAU Bernard ayant donné pouvoir à BERTHIER Lise  
ROUSSEAU Sylvie ayant donné pouvoir à DIART Sylvie  
CUGNART Odile ayant donné pouvoir à LAFOREST Maryline  
VELTZ Patrice ayant donné pouvoir à TELLIER Michel  
GOBANCÉ Gaëtane ayant donné pouvoir à VAUTRAIN Béatrice  
LORENTZ Florian ayant donné pouvoir à LOURDELET François  
LAGARDE Valentin ayant donné pouvoir à CHIQUET Antoine

### **Absent excusé :**

DUMAS David

### **Désignation du secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame VAUTRAIN Béatrice a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire, ouvre la séance du conseil municipal à 18 h 35 et constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers municipaux présents sur 18 en exercice.

### Approbation du PV de la séance du vendredi 08 avril 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du vendredi 08 avril 2022, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal et est adopté à l'unanimité.

### 2022.27 : Achat camion benne – Services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de remplacer le camion benne utilisé par les services techniques entre autres durant la période hivernale pour le salage.

Considérant les seuils des marchés publics, une consultation directe de 3 concessionnaires automobiles a été faite.

A l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres, réunie le 09/05/2022, ont rendu leur avis en faveur du véhicule FORD Transit Chassis Cabine,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à acquérir le véhicule FORD Transit chassis Cabine

**PRECISE** que le prix d'achat du véhicule est de 33 741,69 € H.T.

**PRECISE** que le budget 2022 prévoit 40 000 € au chapitre 21 des dépenses et que l'achat sera mis au compte 2182 Matériel de transport.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'achat de ce véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### 2022.28 : Achat tondeuse autoportée – Services techniques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de remplacer l'actuelle tondeuse autoportée utilisée par les services techniques.

Considérant les seuils des marchés publics, une consultation directe de 3 entreprises a été faite.

A l'unanimité, les membres de la commission d'appel d'offres, réunie le 09/05/2022, ont rendu leur avis en faveur de l'équipement proposé par l'entreprise ROCHA

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à acquérir la tondeuse PLH 800 de marque TORO

**PRECISE** que le prix d'achat de cet équipement est de 28 963, 00 € H.T, 34 756,00 € T.T.T.C.

**PRECISE** que le budget 2022 prévoit 40 000 € au chapitre 21 des dépenses et que l'achat sera mis au compte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'achat de cet équipement et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### 2022.29 : Tarifs séjour court juillet 2022

Compte tenu de la dernière révision des tarifs « court séjour » et conformément aux échanges de la commission enfance, Madame LAFOREST, adjointe à l'enfance fait part à l'assemblée de la proposition de révision des tarifs en retenant un mode de calcul par « pourcentage » afin de fixer un tarif restant à charge des familles pour le court séjour (ALSH 2022) de 60 % du coût prévisionnel du séjour.

		Revenus de la famille			
		- 2 000 € / mois	de 2 000 € à 3 500 €/mois	+ 3 500 € / mois	
DIZY	CAF	1 <sup>er</sup> enfant	105 €	110 €	115 €
		Enfant(s) suivant(s)	85 €	90 €	95 €
	AUTRE	1 <sup>er</sup> enfant	110 €	115 €	120 €
		Enfant(s) suivant(s)	90 €	95 €	100 €
EXTERIEUR	CAF	1 <sup>er</sup> enfant	135 €	145 €	155 €
		Enfant(s) suivant(s)	115 €	120 €	130 €
	AUTRE	1 <sup>er</sup> enfant	150 €	155 €	165 €
		Enfant(s) suivant(s)	120 €	125 €	135 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'actualiser les tarifs pour le court séjour organisé dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 2022 comme défini ci-dessous.

**PRECISE** la date d'application des dits tarifs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### **2022.30 : Temps de travail régime d'équivalence courts séjours**

Monsieur le Maire précise qu'une durée équivalente à la durée légale peut être instituée pour des cadres emplois dont les missions impliquent un temps de présence supérieur au temps de travail effectif.

La mise en place d'un tel régime d'équivalence permet de dissocier le temps de travail productif des périodes « d'inaction », pendant lesquelles néanmoins l'agent se trouve sur son lieu de travail et à la disposition de son employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

Cela correspond ainsi à la situation dans laquelle sans qu'il y ait travail effectif, des obligations liées au travail sont imposées aux agents, faisant référence à la notion de temps d'inaction.

C'est le cas notamment pour l'accompagnement et l'encadrement d'enfants en courts séjours dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

L'organisation du temps de travail doit permettre d'organiser les activités dans le respect des garanties minimales fixées par l'article 3 du décret du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, applicable aux agents territoriaux par l'effet du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001

Sollicité, le Comité technique placé auprès du Centre de gestion de la Marne, a rendu, le 05/04/2022, un avis favorable au projet de régime d'équivalence présenté par la commune selon les spécificités suivantes :

**Service concerné :** Péri/extrascolaire

**Périodicité :** 1 fois par an en juillet

**Nombre de nuits concernées :** 1 à 4 nuits maximum/séjour, du lundi soir au jeudi soir inclus.

**Régime d'équivalence :** une nuit de garde assurée de 21 heures à 7 heures sera rémunérée sur la base de 3 heures 30

**Justification :** A l'occasion de ces séjours, l'aménagement du temps de travail doit intégrer la nécessité d'une continuité dans la prise en charge des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'adopter le régime d'équivalence dans les conditions fixées ci-dessus.

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 2

### 2022.31 : Travaux rue de Reims – Devis complémentaire

Monsieur la Maire précise que dans le cadre des travaux de voirie rue de Reims il est nécessaire de réaliser des travaux d'enfouissement du réseau télécommunication (travaux de génie civil notamment) qui restent de la compétence de la commune.

Le SIEM intervient dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et d'enfouissement et de mise en conformité du réseau d'éclairage. Afin d'optimiser les coûts et de faciliter les échanges avec ORANGE il intervient également pour l'enfouissement du réseau téléphone, le coût de ces travaux restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition de travaux de l'entreprise RAMERY dans le cadre des travaux de voirie rue de Reims et plus particulièrement l'enfouissement du réseau de télécommunication pour un montant de 19 502,03 € H.T.

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### 2022.32 : Cession parcelle AB 698

Considérant la construction d'un mur d'enceinte sur une parcelle propriété de la commune et afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose la cession, au profit de Monsieur et Madame LEBEUF Jean-François, de la parcelle AB n°698, d'une contenance de 69 ca, afin de la rattacher à la parcelle riveraine ABn°598 « La Terre du Crayon ».

La valeur vénale est estimée à 50€/ca (données transmises par M<sup>e</sup> Thierry LEFEVRE – Notaire à Aÿ) soit un total de 3 450 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** cette cession aux conditions financières ci-dessus mentionnées

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir

**PRECISE** que les frais d'établissement de l'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### Informations diverses

- *Projet équipement stade - Compte-rendu expression de besoin*

Compte rendu de la réunion d'expression de besoin du 28/04/22 : nouveau projet avec terrain synthétique.

- *Équipement numérique des écoles : suivi de l'installation, demandes en cours*

Installation du matériel semaine 16 (Vacances de Pâques)

Matériel qui donne satisfaction aux enseignants et tous remercient la municipalité.

### Reste malgré tout quelques ajustements à régler :

- Capacité chariot de stockage pas suffisante pour ranger les 24 ordinateurs portables de l'école primaire (devis en cours pour achat d'un chariot 12 ordinateurs)
- Brancher les équipements de l'école primaire sur le réseau Ethernet

- Ordinateur manquant pour la personne qui assure la décharge administrative de Mme la Directrice de l'école maternelle
- ENI installés trop haut en maternelle (l'installation a été vue par les services techniques en concertation avec les enseignants)
- Octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € pour chaque école.
- Installer en maternelle 2 multiprises de 6 prises supportant la charge des 6 tablettes.
- Achat pour l'école maternelle de claviers indépendants Bluetooth pour les tablettes afin que les enfants puissent travailler facilement sur du traitement de texte (devis en cours)

- *Église : devis pour le changement moteur de volée n°1 du glas*

Pour donner suite à sa visite du 20/04/22 prévue au contrat d'entretien, l'entreprise SAS HAEZEBROUCK (1 246.08 € TTC) nous a fait parvenir un devis pour le remplacement du moteur de volée n°1 du Glas (ayant plus de 55 ans). Monsieur le Maire propose d'engager cette dépense bien que non identifiée lors du vote du budget.

- *Installation fibre dans les bâtiments communaux*

Déploiement de la fibre sous 6 semaines dans les bâtiments suivants :

- Ecole maternelle
- Ecole élémentaire
- Mairie
- Stade
- Crèche (un problème d'ordre technique reste à régler)

- *Externalisation entretien de locaux crèche et Maison des Associations*

Prestation confiée à la Société Arc-en-Ciel à la suite d'une procédure de consultation  
 Cette prestation n'est pas à la hauteur des attentes.  
 Une réflexion est en cours pour remédier à cette situation.

- *Déclaration cessation d'activité M. Pascal POUSSIN-LACOUR*

Pour cause de retraite après la vendange 2022.

Surface totale 20a 30ca.

Le Conseil municipal décide de déposer une demande d'autorisation d'exploiter.

- *Tenue des bureaux de vote élections législatives*

Sollicitation des élus présents

Planning à compléter

Les assesseurs (ligne jaune) devront être présents pour le dépouillement.

▪ *Réhabilitation restaurant scolaire – Présentation des offres retenues*

Lot		Entreprise retenue	Montant initial	Montant négocié	Base	Salle d'activités	Options techniq
Lot 1	Gros œuvre	MOREL	12 112,89 €	12 112,89 €	12 112,89 €		
Lot 2	Révêtement de façades	MOREL	3 652,45 €	3 652,45 €	3 652,45 €		
Lot 3	Menuiseries extérieures/serrurerie	APB	12 673,00 €	10 893,00 €	10 893,00 €		
Lot 4	Doubles cloisons, menuiseries intérieures	MOREL	40 775,38 €	24 330,18 €	24 330,18 €		
Lot 5	Faux plafonds	P. MEREAU	91 873,00 €	76 317,42 €	56 517,42 €	19 800,00 €	
Lot 6	Peintures	LAGARDE	23 713,59 €	13 773,42 €	9 412,26 €	4 361,16 €	
Lot 7	Sol souples	LAGARDE	9 036,28 €	8 855,56 €		8 855,56 €	
Lot 8	Carrelages, faïences	MOREL	12 739,10 €	12 739,10 €	12 739,10 €		
Lot 9	Plomberie, Chauffage ventilation	QUALIT&CLIM	61 465,42 €	63 046,76 €	63 046,76 €		
	<i>Remplacement armoire ventilation cuisine</i>		<i>4 326,00 €</i>	<i>4 326,00 €</i>			<i>4 326,00 €</i>
	<i>Remplacement caisson d'extraction ventilation</i>		<i>1 814,00 €</i>	<i>1 814,00 €</i>			<i>1 814,00 €</i>
	<i>Remplacement caisson d'extraction hotte</i>		<i>1 806,00 €</i>	<i>1 806,00 €</i>			<i>1 806,00 €</i>
	<i>Remplacement unité de traitement d'air</i>		<i>3 954,00 €</i>	<i>3 954,00 €</i>			<i>3 954,00 €</i>
	<i> Tubes à sertir</i>	<i>-70,56</i>					
Lot 10	Electricité CFO - CFA	BARCAIONI	53 386,62 €	53 386,62 €	53 386,62 €		
	<i>Remplacement électricité tableau général</i>		<i>7 675,00 €</i>	<i>7 675,00 €</i>			<i>7 675,00 €</i>
	<i>Remplacement luminaires salle d'activités</i>		<i>4 961,35 €</i>	<i>4 961,35 €</i>		<i>4 961,35 €</i>	
<b>TOTAL H.T.</b>			<b>345 964,08 €</b>	<b>303 643,75 €</b>	<b>246 090,68 €</b>	<b>37 978,07 €</b>	<b>19 575,00 €</b>
<b>ESTIMATION DE BASE</b>			<b>292 000,00 €</b>		<b>284 068,75 €</b>		
<b>COÛT GLOBAL DES OPTIONS</b>							<b>19 575,00 €</b>
<b>BUDGET GLOBAL OPERATION</b>					<b>303 643,75 €</b>		

Réunion de chantier 0 le 17/05/22

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

Monsieur le Maire

Antoine CHIQUET



Madame la Secrétaire de Séance

Béatrice VAUTRAIN

